



DOSSIER DE PRESSE
68^{ème} CONGRÈS

Paris, le 28 octobre 2024

SOMMAIRE

1. Le Congrès à Paris
2. Le mot des Présidents
 - Jacqueline Scott, Présidente de l'UIA
 - Hervé Chemouli, Président du Congrès
3. Le programme scientifique
4. La Task Force AI
5. Le Fonds de dotation pour l'État de Droit
6. Les partenaires de l'événement

Le Congrès à Paris

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, ses membres sont présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel, l'acquisition de savoirs, la création d'un réseau, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres. Aujourd'hui, l'UIA touche près de deux millions d'avocats au travers de ses membres individuels ou collectifs (barreaux, fédérations, associations) répartis dans le monde entier.

Chaque année, l'UIA organise son congrès, un rendez-vous incontournable qui réunit environ 1000 avocats, venant de plus de 80 pays. Ses participants ont accès à des sessions scientifiques dont les sujets sont techniques mais portent aussi sur les grands enjeux de la profession et de l'Etat de droit. Ces partages permettent de créer entre les membres des liens forts, durables et fructueux.

Cette année, le congrès se tient à Paris du 30 octobre au 3 novembre.

Le programme scientifique comporte deux thèmes principaux et plus de 65 sessions techniques préparées par les commissions et groupes de travail de l'UIA.

L'UIA aura l'honneur, lors de sa cérémonie d'ouverture, de compter 3 invités de marque :

- S.A.R la Grande Duchesse du Luxembourg
- Matthias Fekl, président d'ICC France, ancien ministre de l'Intérieur, ancien député
- Santiago Villalpando, Conseiller juridique et Directeur de l'Office des normes internationales et des affaires juridiques de l'UNESCO

La cérémonie d'ouverture et les travaux scientifiques se dérouleront au Palais du Congrès. Plusieurs événements auront lieu autour du congrès, parmi lesquels :

- Une cérémonie d'ouverture à la Maison de l'UNESCO
- Une soirée informelle au Chapiteau Gruss
- Un dîner de gala au Cercle de l'Union Interalliée.
- De nombreuses activités sociales organisées pour les congressistes et leurs accompagnants afin de leur permettre de découvrir Paris et ses environs.

Le mot des Présidents

Jacqueline SCOTT – Présidente de l’UIA



Chers congressistes, chers collègues et amis,

J’ai le plaisir de vous accueillir au 68^e Congrès annuel de notre chère UIA, qui se tiendra dans la belle ville de Paris du 30 octobre au 3 novembre 2024.

Paris, avec sa riche histoire, ses monuments emblématiques et sa culture vibrante, est la toile de fond idéale pour notre Congrès annuel. Elle a été un centre de créativité, de philosophie et de progrès pendant des siècles, et elle continue d’être une plaque tournante pour les échanges intellectuels et l’innovation aujourd’hui. Notre présence y réaffirme notre engagement à faire progresser notre profession et à contribuer à l’amélioration de la société.

Cette conférence est une célébration d’idées, un forum d’apprentissage et une plateforme pour forger des liens significatifs. Nous aurons l’occasion d’échanger avec des experts mondiaux et des leaders d’opinion, de remettre en question nos idées préconçues et de cultiver de nouvelles perspectives. Plus important encore, nous nous délecterons des nombreuses occasions de nous connecter et de nous reconnecter avec de chers amis et collègues du monde entier.

Les thèmes principaux de notre congrès de Paris : l’intelligence artificielle et le droit de la mode et la durabilité, touchent à deux des questions et des opportunités les plus pressantes de notre époque. À Paris, ces thèmes guideront nos discussions et nos délibérations et nous serviront de boussole pour relever les défis complexes qui nous attendent et pour rechercher des solutions susceptibles d’entraîner des changements positifs.

Comme toujours, nos événements sociaux seront des occasions uniques et exceptionnelles de partager avec des amis et des collègues.

Je me réjouis de vous accueillir dans la ville lumière, pour ce qui promet d'être un congrès exceptionnel de l'UIA !

Jacqueline Scott

Hervé CHEMOULI – Président du 68^{ème} Congrès



Chers Confrères, Chers Amis,

Au nom du Comité d'organisation et en ma qualité de Président du 68e Congrès de notre association, je suis honoré de vous recevoir à Paris du 30 octobre au 3 novembre 2024, soit 17 ans après le congrès qui s'était tenu en 2007.

Paris, ville lumière, riche de sa culture et de son histoire, sera également en 2024 la capitale internationale du sport où se dérouleront les Jeux Olympiques du 26 juillet au 8 septembre, événement majeur après la Coupe du monde de rugby qui s'est tenue en 2023.

Paris accueillera la compétition la plus suivie de la planète et, au-delà « des clichés et des paillettes », la capitale souhaite donner l'exemple de Jeux Olympiques et Paralympiques sobres, écologiques, tournés vers les mobilités douces et donner aux générations futures un exemple d'une transition écologique apaisée.

Ce sera un immense défi.

C'est donc sans oublier ce qui a fait sa renommée et sa richesse passée que vous redécouvrirez Paris, peut-être même aurez-vous la chance de voir la rénovation de la Cathédrale Notre-Dame de Paris presque terminée, son ouverture étant programmée pour décembre 2024.

C'est de la même façon, pour célébrer à la fois le temps passé et l'avenir, que nos thèmes principaux concerneront la mode et les nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Il faut venir voir éclore le nouveau Paris en 2024 !

Y compris la rénovation du Grand Palais, et ne pas oublier de réserver un restaurant étoilé car, comme le dit la chanson « ça c'est Paris ! ».

J'espère que vous serez convaincus par cette invitation et viendrez partager ces moments de convivialité qui, j'en suis sûr, resteront gravés dans votre mémoire.

Hervé Chemouli

Un programme scientifique diversifié

Chaque année, les commissions de l'UIA préparent - pour le congrès - des sessions de travail sur les **sujets de l'actualité juridique**. Elles font appel à des **orateurs qualifiés**, avocats ou non, appartenant à **différentes juridictions** afin de proposer une vision large des enjeux et un panel diversifié de réponses à apporter aux problèmes posés. Les sessions laissent toujours de la place pour des moments de questions / réponses, offrant ainsi une grande **interactivité** entre intervenants et participants. Certaines commissions joignent aussi leurs forces et proposent des sessions conjointes.

Deux thèmes principaux

Thème principal 1 : Faut-il et peut-on réguler l'intelligence artificielle ?

Dans le monde entier, le paysage technologique est aujourd'hui largement dominé par ce qui semble être un développement exponentiel des outils d'intelligence artificielle, basés sur de puissants algorithmes et connus sous le nom de « systèmes ». Certains affirment que nous sommes confrontés à la « révolution humaine la plus profonde de l'histoire ». Dans ce nouveau paysage, de nouvelles questions commencent à surgir, notamment la question fondamentale de la réglementation. Les systèmes d'IA doivent-ils être réglementés, et si oui, comment ? Lors de cette session matinale du thème principal, trois groupes de discussion analyseront ces questions, d'un point de vue à la fois généraliste et spécialisé. Un premier groupe multidisciplinaire d'experts internationaux examinera les fondements philosophiques et socioéconomiques de toute réglementation de l'intelligence artificielle, l'outil technologique le plus avancé que l'humanité ait jamais utilisé à grande échelle. Ce groupe sera suivi d'un deuxième panel, au cours duquel des représentants et des experts des grands blocs économiques mondiaux (États-Unis, Union européenne et Chine) discuteront de leurs objectifs réglementaires respectifs dans le cadre d'une table ronde. Enfin, un troisième panel se penchera sur les vastes changements dans le processus et la procédure des litiges judiciaires et de l'arbitrage qui pourraient résulter de l'utilisation de systèmes d'IA génératifs en tant que « assistants » juridiques virtuels par les plaideurs : un nouvel « eldorado » pour les avocats plaidants ? Est-

il nécessaire de réviser les règles du contentieux pour prendre en compte les outils de l'IA générative ?

Coordinateur :

Pierre KIRCH (Pierre Kirch Avocats), Paris, France

Modérateurs :

Pierre KIRCH (Pierre Kirch Avocats), Paris, France

Jean-Paul VULLIETY (University of Geneva), Genève, Suisse

Orateurs :

Jeff BULLWINKEL (Microsoft EMEA), Londres, Royaume-Uni

Jean-Rémi DE MAISTRE (Jus Mundi), Paris, France

Mark EVANS (The Law Society of England and Wales), Londres, Royaume-Uni

Yann FERGUSON (Institut catholique d'Arts et Métiers), Toulouse, France

Jean-Gabriel GANASCIA (Université Pierre et Marie Curie), Paris, France

Anna GRESSEL (Paul Weiss), New York, NY, Etats-Unis

Gérard HAAS (Haas Avocats), Paris, France

Yoshihisa HAYAKAWA (Uryu & Itoga), Tokyo, Japon

Pierre HOFFMAN (Barreau de Paris), Paris, France

Marco IMPERIALE (Better Ipsum), Bologne, Italie

Ian MCDOUGALL (LexisNexis), Londres, Royaume-Uni

Seydina NDIAYE (Digital University Cheikh Hamidou Kane), Dakar, Sénégal

Thème 2 : Mode et développement durable sont-ils compatibles dans un monde globalisé ?

Le secteur de la mode et du luxe est considéré comme l'un des secteurs ayant l'impact environnemental le plus élevé, mais aussi comme celui ayant le plus grand potentiel de développement vers une économie circulaire.

C'est pourquoi l'Union européenne et ses États membres ont décidé d'introduire depuis une dizaine d'années de nouvelles mesures pour accélérer le changement du modèle de production et de consommation du secteur et pour sensibiliser les consommateurs à ce que font les entreprises en matière de durabilité. Les réglementations UE et nationales européennes en matière de devoir de vigilance, de communication extra financière, de responsabilité étendue du producteur à l'intégralité du cycle de vie du produit ont un effet à cascade sur l'entière chaîne de production des groupes du secteur Fashion and Luxury dont les sièges sont situés dans l'UE. Dans un marché global, les contraintes posées par la réglementation d'un continent dont les instances régulatrices ont choisi d'agir comme leader de la protection de l'environnement, se répercutent sur l'ensemble de la filière de production des opérateurs du secteur de la mode et du luxe à l'échelle internationale, par une application extra territoriale, à échelle mondiale, de mesures ou de best practices qui infusent, volente o nolente, leurs chaînes de valeur.

La conférence se propose de faire le point sur les défis du développement durable dans le secteur de la mode et du luxe dans un marché global avec un regard croisé sur les approches réglementaires, les pratiques et les enjeux, en présence de représentants des principaux acteurs du secteur (marques de la mode et du luxe,

fédérations, place de marché et entreprises témoins) et un discours d'ouverture d'un prestigieux représentant des Nations unies.

Modératrices :

Anne-Manuelle GAILLET (Castaldi Partners), Milan, Italie

Joana WHYTE (TELLES Advogados), Porto, Portugal

Invitée d'honneur :

Maria Teresa PISANI (Trade Facilitation Section-United Nations Economic Commission for Europe -UNECE), Genève, Suisse

Orateurs:

Eileen AKBARALY (Made for a Woman), Antananarivo, Madagascar

Anne-Gwenn ALEXANDRE, Nantes, France

Fabrizio CARETTA (Dolce & Gabbana), Milan, Italie

Marie-Claire DAVEU (Kering), Paris, France

Alexander DOHMEN (Zalando) Berlin, Germany

Claire GISCARD D'ESTAING (Groupe ETAM), Paris, France

Fabio MORETTI (Castaldi Partners), Milan, Italie

Rosemarie RING (Gibson, Dunn & Crutcher LLP), San Francisco, CA, Etats-Unis

Yann RIVOALLAN (Fédération Française du prêt-à-porter féminin), Paris, France

Rany SADER (Sader & Associates), Beyrouth, Liban

Zolaykha SHERZAD (Zarif Design), Paris, France

Stephen SIDKIN (Fox Williams LLP) Londres, Royaume-Uni

Des sessions à ne pas manquer

Session Networking – Mercredi 30 octobre, 14h00

Chaque participant intéressé à être mis en relation avec des cabinets d'avocats en dehors de sa propre juridiction dispose de 3 minutes sur scène pour se présenter et présenter son cabinet. Les avocats partageant les mêmes idées peuvent se rencontrer lors de la session et de l'événement social qui suit pour explorer les possibilités de coopération.

Session spéciale « Innovation et méthodologie dans l'action humanitaire » - Mercredi 30 octobre, 14h00

Cette session présentera les nouvelles formes d'engagements associatifs, aussi bien au niveau de la méthodologie que de l'innovation, à travers le prisme de deux thématiques : les violences sexuelles en zones de conflit et la protection mondiale de l'enfance.

Il s'agira d'examiner les moyens de lutter contre les violences sexuelles dans les zones de conflit en mettant en avant les actions concrètes des associations sur le terrain.

Une attention particulière sera donnée à la protection mondiale de l'enfance, en abordant diverses problématiques traitées par les associations, telles que les enfants issus du viol, les enfants sans-papier et les mineurs non accompagnés. La question de l'éducation dans les camps de personnes déplacées sera également abordée.

Enfin, le rôle des barreaux et leur collaboration à l'échelle internationale pour lutter contre ces exactions sera présenté.

Atelier « La représentation d'une victime étrangère dans un procès » - Jeudi 31 octobre, 17h30

Voulant faire valoir ses droits comme victime à la suite d'une agression, d'un accident ou d'une dépossession, une personne étrangère ou sa famille cherche dans votre pays comment faire. Alors seriez-vous ou connaîtriez-vous l'avocat qui pourrait dire ce qu'il en est et agir en conséquence ?

Nos questions initiales ici sont issues de nos façons françaises parce qu'au départ c'est notre Procureur français en charge, aussi à l'étranger, de la protection judiciaire de ses compatriotes, qui cherchait des correspondants et il sera d'ailleurs là lors de notre atelier.

Grâce à ce point de départ avec toutes les comparaisons qu'apporteront vos réponses pays par pays nous devrions avoir un véritable panorama général sur la protection des victimes, ce qui est après tout fondamental pour tout système judiciaire.

Création de la Task Force sur l'Intelligence Artificielle

Créée en décembre 2023, la Task Force IA de l'UIA propose des Directives sur l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle par les avocats. Ces directives ont été adoptées, à Novi Sad en Serbie, les 20 et 21 septembre 2024 par le Comité de Direction puis le Conseil de Présidence. du 21 septembre 2024.

L'IA est l'un des défis les plus importants de notre époque et de la profession d'avocat. À l'intersection du droit et de la technologie, son impact est profond sur la pratique du droit.

Reconnaissant les avantages et les gains d'efficacité que l'IA peut apporter à la profession d'avocat, celle-ci est consciente des abus et des mauvaises utilisations qui peuvent en être faits. En toutes circonstances, les avocats doivent s'assurer que les principes d'équité, de transparence et de responsabilité sont respectés et que les intérêts des clients en matière de confidentialité et de secret sont protégés. Les professionnels du droit doivent veiller à la supervision des systèmes d'IA afin de garantir son utilisation éthique de l'IA dans la pratique du droit.

L'UIA, leader mondial de la « nation des avocats », a un rôle important et significatif à jouer dans l'éducation et la formation des avocats à l'utilisation responsable et éthique de l'IA. Plus globalement, l'UIA a un rôle clé à jouer dans le débat de politique publique sur la manière dont l'IA peut servir au mieux la justice, sur la question de savoir si et dans quelle mesure l'IA doit être réglementée, sur les dangers et les conséquences d'une utilisation irresponsable et non réglementée, et sur la manière de s'assurer que l'IA n'est pas discriminatoire, pour ne citer que quelques-unes des questions pertinentes.

Création du Fonds de dotation pour l'État de droit

Le Fonds de Dotation de l'UIA, organisme d'intérêt général à but non lucratif, a pour objet de promouvoir le développement de l'Etat de droit.

Créé en septembre 2023, il soutient notamment des actions et activités innovantes, éducatives, scientifiques, voire sociales, visant à promouvoir, protéger et défendre l'Etat de droit, l'indépendance et la liberté des avocats et des professionnels du droit à travers le monde. Le Fonds œuvre également à renforcer les liens d'amitié et de solidarité entre ces professionnels dans ces domaines.

DROITS HUMAINS

Œuvrer pour garantir, dans le monde entier, les droits de l'Homme, les droits de la défense ainsi que les intérêts des justiciables et de leurs défenseurs.

INNOVATION JURIDIQUE

Encourager le développement de la science juridique au niveau international, en particulier par la publication et la diffusion gratuite au profit de tous de travaux de droit comparé.

FORMATION

Soutenir la formation de jeunes avocats du monde entier et contribuer à la réalisation de projets de promotion ou développement de l'État de droit, notamment en matière de formation continue, de défense de la défense et de déontologie.

EXEMPLES DE MISSIONS

En octobre 2024, des membres de l'Institut pour l'Etat de droit de l'Union Internationale des Avocats (UIA-IROL) se sont rendus en Turquie dans le cadre d'une mission d'observation des audiences des avocates turques Seda Şaraldı et Betül Vangölü Kozağaçlı, poursuivies en raison de leur activité professionnelle.

Le Fonds a également soutenu les missions Caravana Filipina et Caravana Columbiana en juin 2024 et août 2024.

Plus d'informations : <https://uia-rule-of-law.org/>

Les partenaires du Congrès de l'UIA



En savoir plus sur l'Union Internationale des Avocats

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. L'UIA favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Pour de plus amples informations : www.uianet.org - uiacentre@uianet.org

Contact Presse : Julie ROSA, Responsable Communication jrosa@uianet.org